

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absent représenté :	2
Présents	27	Absent non représenté :	2
VOTANTS			29

L'an deux mil quatorze, le 29 avril à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 29 avril 2014, après convocation légale reçue le 23 avril 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Thomas CONSTANTIN, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Monsieur Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. François PANTAGENE, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

M. Pascal BONNIN, (Pouvoir donné à Mme Jacqueline BOUYAC),
Mme Isabelle VINSTOCK, (Pouvoir donné à Mme Annie GARNERO).

Etaient Absents non représentés :

Mme Sabine CHAUVET,
M. Yannick LIBOUREL.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Budget annexe – ZAC des Mourgues- Monteux - Affectation de résultat 2013

Monsieur Thomas CONSTANTIN, Vice-président explique à l'assemblée que dans le cadre de la comptabilité M14, il faut affecter le résultat du compte administratif avant le vote du budget 2014.

En 2013, la section d'investissement fait ressortir un déficit de 105.497,63 euros, plus un déficit d'investissement reporté de 18.150,68 €, soit au total un déficit de 123.648,31 €.

En 2013, la section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 5.532,00 euros, plus un excédent de fonctionnement reporté de 40.555,95 euros soit au total un excédent de 46.087,95 €.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Thomas CONSTANTIN, Vice-président, entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés Il est proposé

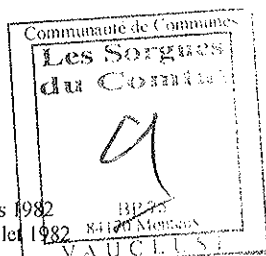
DECIDE d'affecter le résultat de l'année 2013 de la façon suivante :

001	Déficit d'investissement reporté :	123.648,31 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	46.087,95 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : 29.05.2014



Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

